



21 JUIN 2022

N° 694

N°/MPem/CAB/SG/CC/DN/20

Conakry, le



La Ministre

LETTRE CIRCULAIRE

A

**Mesdames et Messieurs les Exportateurs
des Produits de Pêche**

-Conakry-

Objet : Suspension de l'exportation et de la réexportation
du poisson pendant la période de repos biologique

Mesdames, Messieurs,

En application des mesures de conservation des ressources halieutiques contenues dans le Plan d'Aménagement et de Gestion des Pêcheries Maritimes pour l'année 2022, le Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime va procéder à « la fermeture saisonnière de toutes les pêcheries à l'intérieur de la zone en deçà des 60 miles marins à partir de la ligne de base à l'exception de la pêche artisanale traditionnelle et motorisée pour la période allant du 1er juillet au 31 août 2022 à 00H TU ».

Pour minimiser les impacts de cette mesure sur l'approvisionnement du marché local en poisson, le Gouvernement au cours du Conseil des Ministres du 07 juin 2022 a décidé la suspension de l'exportation et de la réexportation du poisson.

A cet effet, le Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime porte à la connaissance de l'ensemble des opérateurs du secteur que l'exportation et la réexportation de toutes espèces de poisson, sous toute forme est suspendue pour la période allant du 25 juin au 10 septembre 2022. Il en est de même pour les opérations consistant à la collecte, au traitement et au stockage du poisson à des fins d'exportation.

Toutefois, les exportations des autres produits halieutiques et les opérations d'envoi du poisson frais vers les marchés porteurs pour des fins de tests peuvent être autorisées à travers l'établissement d'« **AUTORISATION D'EXPORTATION** » délivrée par le Ministre de la Pêche et de l'Économie Maritime.

Les services compétents du Ministère de la Pêche et de l'Économie Maritime, de la Direction Générale des Douanes et les forces de défense et de sécurité, sont invités à veiller à l'application correcte des présentes mesures.

Ampliation :

PRG
Primature
MCIPME
MB
MEFP
MDDN
MSPC


Charlotte DAFÉ
